Section 6 – Règles d'organisation de la prestati	ion des services de garde ¹ Numéro de division :	
Votre document sur les règles d'organisation de la prestation des services de garde doit traiter des six règles obligatoires (numérotées de 1 à 6) et, idéalement, aborder les sous-points suivants :		
Cochez les cases correspondant aux règles d'organisation de la prestation des services offerts par votre service de garde.	Indiquez le ou les numéros de pages qui traitent de ce sujet dans votre programme éducatif, et tout autre commentaire, au besoin. Tout commentaire en réponse à l'élément coché doit nécessairement se trouver dans la dernière version du fichier numérique (MS-Word) transmis par courriel à l'adresse du technicien aux permis responsable de votre dossier.	
1 – Les orientations générales (article 10, paragraphe 14 du Règlement*), qui exposent notamment :		
La mission de votre service de garde		
Les valeurs véhiculées par votre service de garde		
Les objectifs poursuivis par votre service de garde		
Les caractéristiques du territoire à couvrir		
L'offre de services de garde (fréquentation à temps plein, à temps partiel, etc.)		
2 – La politique d'admission de	s enfants (article 10, paragraphe 14 du Règlement*), qui détermine :	
L'ordre d'admission et les priorités accordées		
Les conditions d'admission d'un enfant		
L'intégration des enfants handicapés		
3 – La politique d'expulsion d'u	n enfant² (article 10, paragraphe 14 du Règlement*), qui comprend :	
Les objectifs poursuivis		
La détermination des situations et des motifs pouvant mener à l'expulsion d'un enfant		

Ministère de la Famille F0-1805 (04-2019)

Page 1 de 3

Section 6 – Règles d'organisation de la prestati	ion des services de garde ¹ (suite) Numéro de division :	
Votre document sur les règles d'organisation de la prestation des services de garde doit traiter des six règles obligatoires (numérotées de 1 à 6) et, idéalement, aborder les sous-points suivants :		
Cochez les cases correspondant aux règles d'organisation de la prestation des services offerts par votre service de garde.	Indiquez le ou les numéros de pages qui traitent de ce sujet dans votre programme éducatif, et tout autre commentaire, au besoin. Tout commentaire en réponse à l'élément coché doit nécessairement se trouver dans la dernière version du document papier joint au formulaire de renouvellement de permis et du fichier numérique (MS-Word) transmis par courriel à l'adresse du technicien aux permis responsable de votre dossier.	
L'établissement d'un plan d'action		
La détermination des mécanismes de communication avec le conseil d'administration et avec le ministère de la Famille		
4 – Les heures d'ouverture du servic	ce de garde (article 10, paragraphe 13 du Règlement*), qui indiquent :	
Les jours et les heures de prestation des services de garde		
5 – La procédure de traitement de	es plaintes³ (article 10, paragraphe 16 du Règlement*), qui décrit :	
Les principes directeurs du traitement des plaintes		
☐ La personne désignée pour recevoir les plaintes		
Les étapes du traitement d'une plainte		
☐ Le suivi et le règlement d'une plainte		
Le rapport du traitement de la plainte ainsi que la conservation du dossier relatif à la plainte		
6 – L'horaire type des activités prévues (article 10.)	au cours de la journée pour mettre en application le programme éducatif paragraphe 15 du Règlement*), qui indique :	
Les activités de base (accueil, collations, repas, périodes de rangement et de transition, sieste, fin de la journée et départ)		
Les périodes de sorties à l'extérieur		
L'horaire type propre aux poupons, le cas échéant		
Quelques exemples d'activités planifiées en dehors des activités de base		
Les jours fériés, les avis de vacances et d'absence pour maladie ou autres motifs, la fermeture temporaire		

Ministère de la Famille F0-1805 (04-2019) Page 2 de 3

Section 6 – Règles d'organisation de la prestation des services de garde ¹ (suite) Numéro de division :		
Votre document sur les règles d'organisation de la prestation des services de garde doit traiter des six règles obligatoires (numérotées de 1 à 6) et, idéalement, aborder les sous-points suivants :		
Cochez les cases correspondant aux règles d'organisation de la prestation des services offerts par votre service de garde.	Indiquez le ou les numéros de pages qui traitent de ce sujet dans votre programme éducatif, et tout autre commentaire, au besoin. Tout commentaire en réponse à l'élément coché doit nécessairement se trouver dans la dernière version du document papier joint au formulaire de renouvellement de permis et du fichier numérique (MS-Word) transmis par courriel à l'adresse du technicien aux permis responsable de votre dossier.	
Une politique d'accueil décrivant le déroulement des arrivées et des départs quotidiens des enfants, et l'intégration d'un nouvel enfant		
Une politique nutritionnelle traitant de l'alimentation en général, des allergies et intolérances alimentaires, de l'affichage du menu, des consignes pour les diètes spéciales, etc.		
Une politique d'exclusion en cas de maladie, une procédure de suivi en cas de maladie, d'accident ou d'urgence et une procédure de gestion des renseignements personnels		
Une politique d'hygiène et de santé traitant de la conservation, de l'administration, de l'étiquetage et de l'entreposage des médicaments et des insectifuges et désignant des personnes autorisées à administrer un médicament ou un insectifuge à un enfant		
Une politique de communication décrivant notamment les responsabilités des parents (arrivées et départs, effets personnels à fournir, code vestimentaire, visites des parents, personnes autorisées à venir chercher l'enfant, etc.) et les mécanismes favorisant leur participation (renseignements généraux, rencontre annuelle, rencontre individuelle, communication quotidienne, etc.)		
Le ratio personnel de garde/nombre d'enfants requis		
Les règles relatives aux sorties et au transport		
Les autres règles pertinentes (mesures d'urgence, interdiction de fumer sur les lieux, politique de stationnement, etc.)		
Si vous avez des règles d'organisation spécifiques à une installation, les préciser en indiquant pour quelle installation elles s'appliquent, le cas échéant.		

F0-1805 (04-2019) Page 3 de 3

^{1.} Voir la fiche de référence des renseignements sur les règles d'organisation de la prestation des services de garde dans le site Web du ministère de la Famille à l'adresse suivante : https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/fiche-regles-organisation.pdf.

2. Voir la fiche de référence sur la présentation d'une politique d'expulsion d'un enfant dans le site Web du ministère de la Famille à l'adresse suivante :

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/fiche-politique-expulsion.pdf.

^{3.} Voir la fiche de référence sur l'exemple de contenu d'une procédure de traitement des plaintes dans le site Web du ministère de la Famille à l'adresse suivante : https://www.mfa.gouv.gc.ca/fr/publication/Documents/fiche-procedure-traitement-plaintes.pdf.

* Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance